

02 / 18 engagements

Agriculture



Dans l'immédiat, aucun texte consensuel n'est évidemment disponible. Il faudra sans doute de nombreuses rencontres ouvertes à tous les acteurs de ce secteur essentiel avant de parvenir à un consensus sur un plan d'action.

En attente

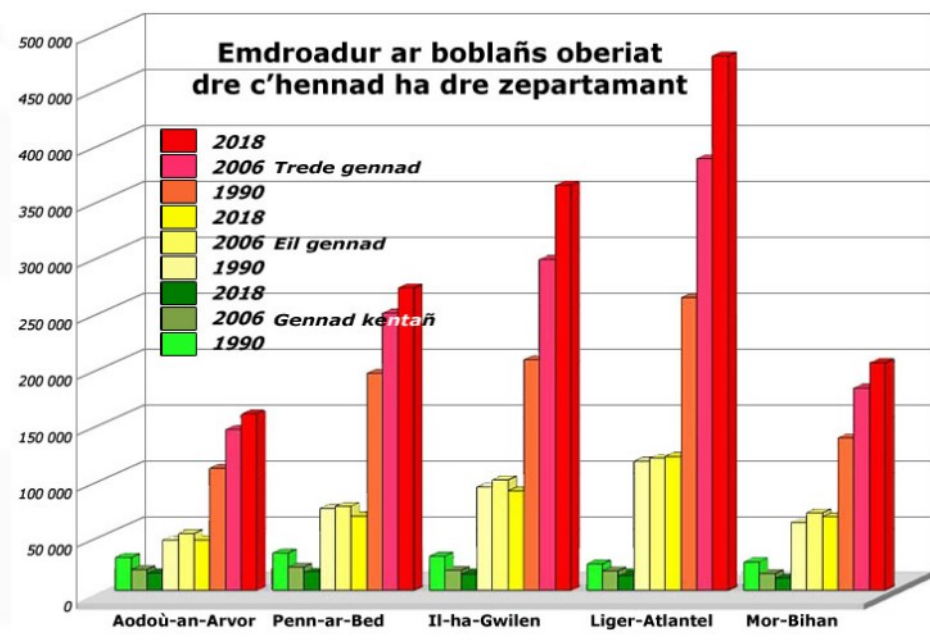
L' AGRICULTURE EN BRETAGNE

Avant de présenter les axes de travail pour envisager de trouver des réponses aux problématiques de l'agriculture en Bretagne, voici déjà un recueil de données relatif au secteur.

(pages extraites du NPAB 2022)

a) L'économie bretonne par secteur

Au cours du dernier siècle les frontières ont fluctué dans les zones de contact intersectorielles, ainsi nombre de tâches assurées autrefois dans le secteur paysan, ont, avec la transformation du système de production, migré dans le secteur industriel notamment dans certains emplois de l'agroalimentaire.



Cependant depuis 60 ans nous assistons bien à la DESAGREGATION D'UN BLOC AGRAIRE et RURAL décentralisé et à la constitution d'un NOUVEAU SCHEMA METROPOLITAIN. Mais aujourd'hui ce modèle de développement interroge sur sa capacité à perdurer. La surconsommation dans tous les domaines d'activité ne pourra pas se maintenir très longtemps. Dès à présent il convient de repenser l'avenir de tous les secteurs de l'économie.

b) Le secteur primaire

L'AGRICULTURE reste un pilier important, mais en déclin, du système de production breton avec 3,1 % de la valeur ajoutée globale tous secteurs confondus. Ainsi en 2019, avec 2.480 Mds €, la valeur ajoutée du secteur agricole des cinq départements bretons représentait 23.88 % de la valeur de la production agricole en Bretagne, quand dans l'hexagone résiduel elle s'élevait à 35.52 %. Avec 10.388 Mds €, la production agricole bretonne représente 13.53 % de celle de l'hexagone complet. Quant à la valeur ajoutée agricole nette, elle n'en représente, à la même aune, que 9.52 %, c'est à dire plus de production mais moins de rentabilité.

Les concentrations de productions animales dans les cinq départements bretons ne confèrent donc pas d'avantages économiques particuliers en terme de valeur ajoutée. Ces productions nécessitent beaucoup de travail et de consommations intermédiaires (67.91 % de la valeur de la production en 2019 soit 7.089 Mds €), génèrent une pollution conséquente mais ne rapportent pas suffisamment. Les 13 903 678 porcs (59.26 % du cheptel hexagonal), les 720 530 bovins (16.05 %) ne peuvent plus être supportés sur 34 340 km², sans compter que la Bretagne doit aussi assurer l'approvisionnement de 29.37 % de la volaille et 48.79 % de la production d'oeufs de l'hexagone (en valeur marchande).

"Au total la Bretagne s'est vue attribuer au sein de l'espace hexagonal une fonction alimentaire de première importance. Traditionnellement pourvoyeuse de main-d'œuvre, notre région est également devenue LA PREMIERE POURVOYEUSE DE PRODUITS AGRICOLES pour le reste du pays".

Cependant l'exportation de denrées alimentaires se fait au prix d'une TRES FORTE IMPORTATION d'engrais, de produits phytosanitaires ou d'aliments industriels destinés à l'élevage. De plus la consommation énergétique du secteur agricole a été multipliée par 3 entre 1975 et 2019 (de 0,232 Mtep à 0,697 Mtep). Il est probable que les cultures sous serres chauffées et éclairées sont pour une part responsables de cet état de faits.

Il est temps aujourd'hui d'envisager un changement de paradigme : le remplacement de l'objectif de quantité par celui de qualité s'impose afin de pouvoir travailler différemment, de diminuer les consommations intermédiaires et les pollutions induites et enfin d'augmenter la valeur

ajoutée et donc le revenu des agriculteurs tout en favorisant l'installation importante de jeunes sur des exploitations de type familial.

Alors que depuis Bruxelles, la Politique Agricole Commune est reconduite dans la philosophie de la période précédente ce qui engage très négativement l'Europe.

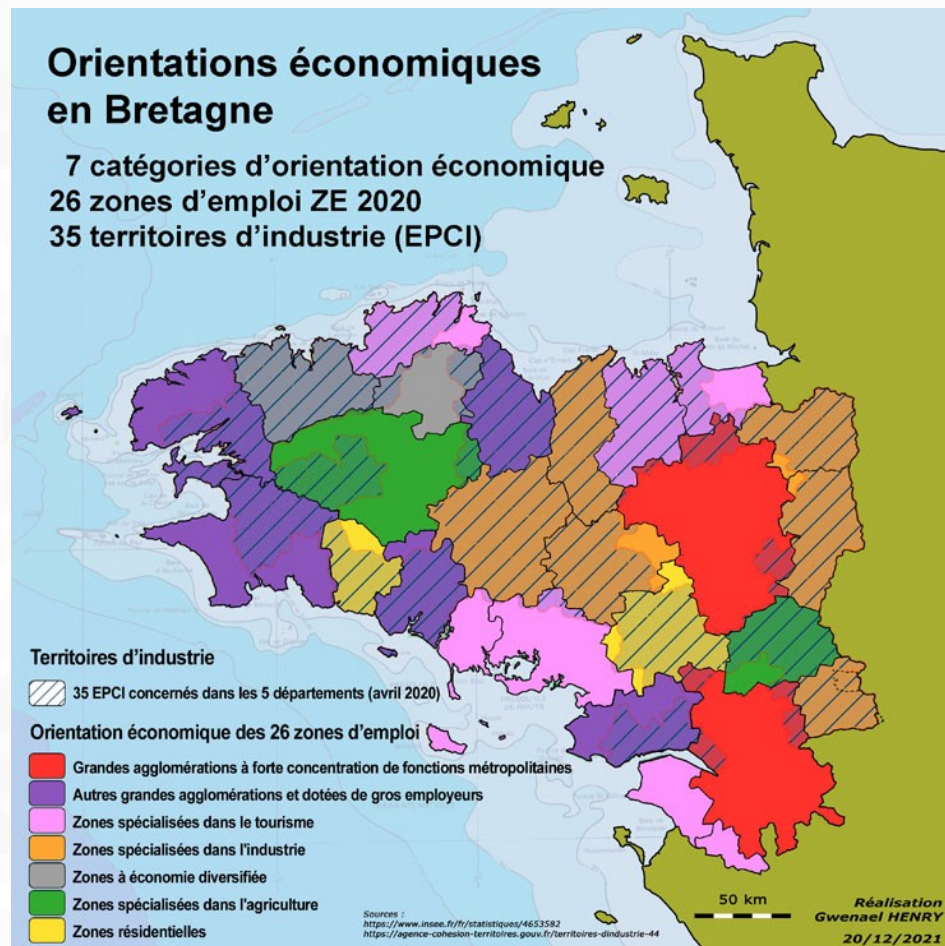
Les propositions de la Commission européenne du 1er juin 2018 et le débat engagé sur le financement de la PAC pour la période 2021-2027 suffisent à rappeler combien l'agriculture européenne est toujours dans l'incapacité de se projeter à moyen et long terme dans un cadre où les aides directes deviendraient moins essentielles aux équilibres économiques du secteur.

L'Europe a certes pris de nouveaux engagements contre le réchauffement climatique, mais pourtant elle impose cette nouvelle PAC en les ignorant ouvertement.

Parmi les urgences auxquelles il fallait répondre, il y a l'impact territorial des politiques agricoles productivistes que la nouvelle PAC continuera d'encourager. Elle va ainsi contribuer à la concentration des exploitations dans le contexte de départ à la retraite de nombre d'exploitants actuels. Les agriculteurs sont en effet de moins en moins nombreux en Bretagne. En 30 ans, leur nombre a été réduit de 133 000 à 72 000 actifs. Et la tendance devrait perdurer d'ici 2050, au moment où les jeunes n'ont pas les moyens pour reprendre les exploitations.

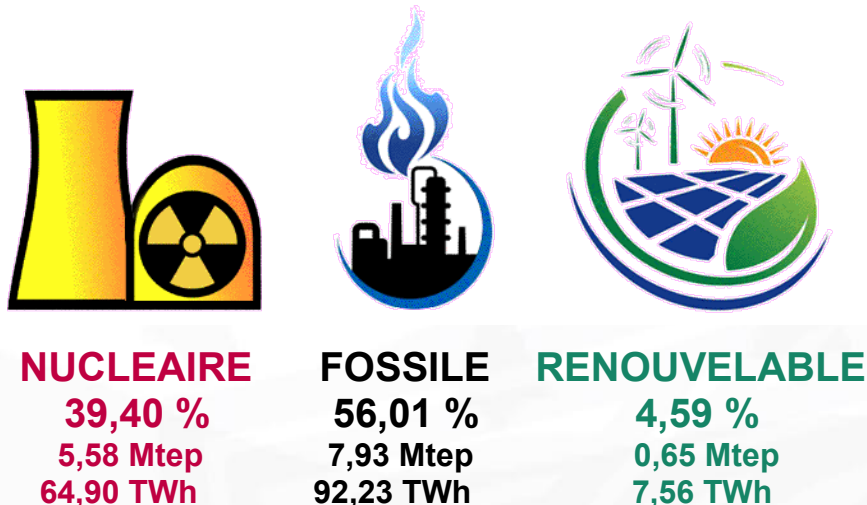
Il faudra donc contrer la tendance à la financiarisation du secteur agricole qui attire de plus en plus des investisseurs à la recherche de profits, sans égards pour l'environnement. Cette tendance n'est certainement pas la solution pour maintenir une campagne vivante et peuplée de populations actives.

Les transformations sociétales adaptées et nécessaires à la transition écologique du secteur agricole breton auront des effets importants sur les quantités d'énergies à produire localement et à mobiliser pour bâtir une agriculture au service des habitants du pays. L'agriculture bretonne n'a pas pour vocation de nourrir la planète. Surtout lorsque l'augmentation du coût des transports lointains ne permettra plus d'exporter aussi facilement. Chaque région du monde devra viser à assurer son autonomie alimentaire sans que ses marchés ne soient déstructurés par des importations (nos exportations) à bas coûts qui n'ont pour effet que de précipiter leurs populations rurales sur les routes de l'émigration.



Récapitulatif de la situation énergétique en Bretagne en 2019

a) Ventilation de la consommation d'énergie primaire en fonction de la nature de la production



En 2019, l'essentiel de l'énergie primaire consommée en Bretagne reposait sur les énergies fossiles quant à l'énergie nucléaire qui génère pourtant 75 % de l'électricité disponible, elle dissipe la majeure partie de l'énergie produite sous forme de chaleur inutilisée (entre 65 et 70 %). La production d'énergies renouvelables restait marginale.

Cette dépendance extrême à des ressources extérieures en voie d'épuisement, non seulement génère une dépense colossale mais présente un risque systémique majeur.

L'énergie est devenue indispensable dans tous les secteurs d'activité de notre société actuelle. Alors même que le recours massif aux énergies fossiles représente un risque climatique induit.

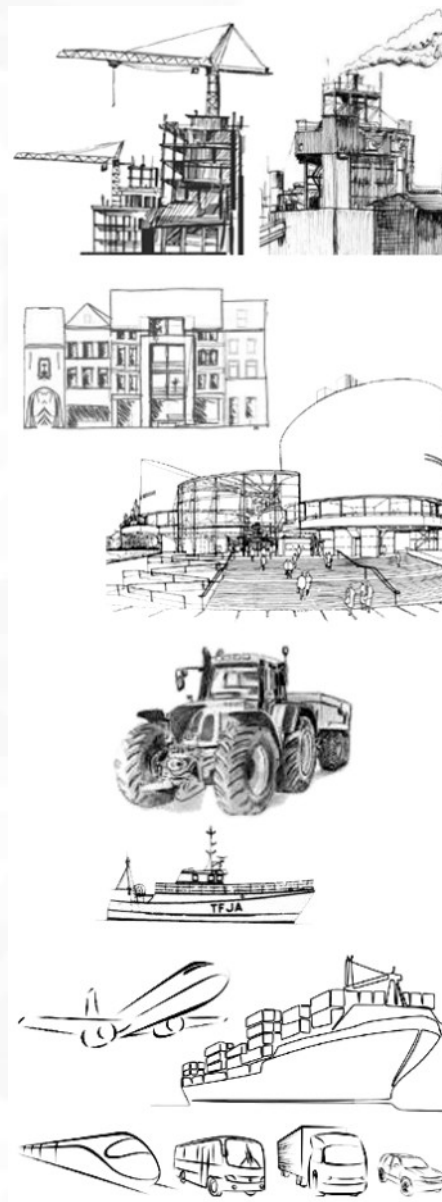
Prendre en compte ces deux problématiques liées est un impératif extrêmement urgent.

Le schéma ci-contre expose les usages que nous faisons en Bretagne de l'énergie que nous importons.

Il s'agira dans la suite de ce rapport de détailler les systèmes sur lesquels notre société pourra compter pour fournir l'énergie décarbonée et renouvelable indispensable à la population. Leur localisation décentralisée dans nos territoires semblera incontournable.

Un programme massif d'investissements associé à une adaptation de nos usages énergétiques s'avérera indispensable à très court terme.

b) Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur économique en Bretagne en 2019



Construction & Industries
14,57 %

Résidentiel & Tertiaire
39,42 %

Agriculture
6,87%

Pêche
1,27 %

Transports
37,87 %

d) la pêche

Le niveau actuel de consommation (0,129 MTEP) est important, et il est nécessaire d'introduire de "nouveaux" modes de production et de locomotion pour une gestion plus rationnelle de cette dépense énergétique. La mise en œuvre par exemple de chalutiers mixtes, à moteur et à voile, paraît prometteuse.

Il faut cependant prendre conscience que l'activité du secteur pêche a été fortement touchée par le modèle de société actuel qui accélère sa marginalisation. Il faut renverser cette tendance : son développement nous paraît essentiel pour l'avenir, dans le cadre d'une véritable gestion des ressources de la mer. Plusieurs voies sont offertes : repeuplement des fonds marins, aquaculture, gestion rationnelle des pêches en sauvegardant l'équilibre des écosystèmes, etc...

Compte tenu des gains qui pourront être obtenus par des modes de propulsion moins gourmands en énergie, il nous paraît plausible de prévoir une diminution sensible dans ce secteur. Nous avons retenu le chiffre de 0,108 MTEP, correspondant à une dépense énergétique de 0,019 TEP par hab.

Sous secteur pêche : 0,108 Mtep

e) l'agriculture

Différents scénarios ont été étudiés pour l'utilisation des terres agricoles. Le scénario retenu assure :

- 1 - les besoins alimentaires des bretons en produits végétaux et animaux : nous préconisons un régime un peu moins carné qu'actuellement ;
- 2 - les besoins des troupeaux (arrêt des importations de tourteaux) ;
- 3 - un niveau d'exportation égal à la consommation de protéines végétales et animales ;
- 4 - une production énergétique (qui s'élève dans le scénario proposé à 3,96 MTEP).

On notera l'utilisation de 5800 km² de terres pour les cultures convertibles en énergie, dont 1800 km² pour la production énergétique nécessaire à exploiter l'ensemble de la SAU en Bretagne et 3300 km² de surfaces boisées pour les plantations énergétiques.

Les besoins de l'agriculture en énergie s'établissent ainsi (voir annexe "Besoins - Modèle de société") :

Chaleur : 0,133 MTEP, Combustibles 0,185 MTEP, Electricité spécifique : 0,162 MTEP.

Les besoins de l'agriculture s'élèvent **au total à 0,480 MTEP soit à 0,085 TEP par habitant** (+29 % par rapport à 1975). C'est le secteur pour lequel la plus forte augmentation de la dépense énergétique est prévue ; mais on verra qu'il fournira à lui seul 39 % du total en énergie primaire.

Sous secteur agriculture : 0,480 Mtep

TABLEAU 9 – La répartition des sols
(en hectares)

| CORINE Land Covert | Situation 1975 | Situation 1990 | Situation 2006 | Situation 2018 | Prévision 2050 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Surface agricole utilisée (SAU) | 2 474 000 | 2 709 740 | 2 651 806 | 2 618 293 | 2 638 000 |
| Zones interdites | 3 550 | 2 110 | 2 110 | 2 110 | 2 110 |
| Zones naturelles | | 512 029 | 535 616 | 543 661 | 512 000 |
| Zones agricoles | 2 474 000 | 2 709 740 | 2 651 806 | 2 618 293 | 2 308 000 |
| Plantations énergétiques | | | | | 330 000 |
| Zones artificielles | | 210 104 | 244 450 | 269 918 | 281 890 |
| Surface totale | | 3 433 982 | 3 433 982 | 3 433 982 | 3 434 000 |
| Roches, marais, eau | 98 000 | 47 300 | 50 952 | 51 813 | 52 000 |
| Landes | | 110 631 | 132 635 | 141 147 | 110 000 |
| Forêts | 548 000 | 354 098 | 352 028 | 350 701 | 250 000 |
| Systèmes complexes | | 1 072 990 | 981 578 | 955 195 | 900 000 |
| Prairies | 560 000 | 477 230 | 417 421 | 419 055 | 360 000 |
| Vignes, vergers | | 17 892 | 17 093 | 17 169 | 18 000 |
| Cultures annuelles | 1 910 000 | 1 141 627 | 1 235 715 | 1 226 874 | 880 000 |
| cultures énergétiques | | | | | 550 000 |
| cultures industrielles | | | | | 30 000 |
| Sous total | | 3 221 769 | 3 187 422 | 3 161 954 | 3 150 000 |
| Sols artificiels bâtis | | 85 406 | 97 113 | 106 724 | 120 000 |
| Sols artifi. non bâtis | 318 000 | 28 506 | 37 117 | 43 277 | 44 000 |
| Routes et parkings | | 98 301 | 112 330 | 122 028 | 120 000 |
| Sous total | | 212 214 | 246 560 | 272 028 | 284 000 |
| Surface totale | 3 434 000 | 3 433 982 | 3 433 982 | 3 433 982 | 3 434 000 |



Secteur primaire : 0,588 Mtep

b) Les filières de la biomasse terrestre

Nous allons successivement évoquer :

- la production d'énergie par les surfaces boisées ; les déchets forestiers ; la forêt linéaire bocagère et les plantations énergétiques.
- La production des terres agricoles : cultures énergétiques et déchets d'élevage,

b1 • Production énergétique des surfaces boisées :

Nous donnons ici seulement les grands traits d'un scénario qui devra être détaillé.

- Nous nous sommes basés sur une répartition probable des différentes formations (landes, forêts, peupleraies, bosquets & haies...) selon la classification de l'enquête : "Utilisation du territoire – TERUTI – LUCAS 2018". (tableau 12a).
- Il faut toutefois noter que plus de 40 000 ha (-5,34%) des surfaces détaillées dans ce tableau ont disparu entre 2006 et 2018 et que des changements d'affectation se sont produits en faveur de la forêt (+38,21%) au détriment des landes (-39,6%) et du groupe bosquets et forêt linéaire (haies bocagères) (-45,1%)
- Les ressources des forêts seront exploitées à raison de 65 % du gisement par an.
- Les bosquets, taillis, haies seront partiellement convertis en plantations énergétiques (30 000 ha), destinées à la production de carburants et de combustibles,
- La moitié des anciennes landes (300 000 ha en 1976) qui avaient été converties en parcelles cultivables durant ces 44 dernières années (TAM), sera réaffectée à l'utilisation de la végétation naturelle : ajoncs, roseaux (zones humides) ou au reboisement (TTCR),
- L'entretien de la forêt linéaire (haies, talus, etc.) permettra la production de plaquettes de bois déchiqueté (rotation 9 ans).

• Rendements :

Nous retenons des rendements de 10 tMS/ha pour les plantations énergétiques, et de 7.5 tMS/ha pour les bosquets, taillis, ainsi que pour la forêt linéaire (rendement moyen de la forêt française exploitée : 10 tMS/ha l'an ; tMS = tonne de Matière Sèche)

• Production de bois d'œuvre et d'industrie :

Dans ce scénario, les besoins de la Bretagne en 2050 seraient couverts à 60 % pour le bois d'œuvre, et 75 % pour le bois d'industrie.

• Production d'énergie à partir des surfaces boisées.

Les chiffres sont présentés nets de l'autoconsommation de la filière : 1,5 TEP/km/an pour les 153 000 km de haies et 1,9 TEP/ha/an pour l'exploitation des plantations énergétiques et pour les futaies (forêts ± jeunes) et les taillis sous futaie.

TABLEAU 12a - Les surfaces naturelles (en hectares)

| Data 2018 | Landes | | Forêts | | Peupleraies | | Bosquets, haies | | Surfaces exploitables | |
|------------------|---------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | Superficie | Part / Total | Superficie | Part / Total | Superficie | Part / Total | Superficie | Part / Total | Superficie | Part / Total |
| | ha | % | ha | % | ha | % | ha | % | ha | % |
| COTES-D'ARMOR | 13 658 | 8,78 | 108 109 | 69,47 | 2 472 | 1,59 | 31 372 | 20,16 | 155 611 | 100 |
| FINISTERE | 27 658 | 17,36 | 105 307 | 66,09 | 615 | 0,39 | 25 769 | 16,17 | 159 349 | 100 |
| ILLE-ET-VILAINE | 5 315 | 4,71 | 84 717 | 75,00 | 501 | 0,44 | 22 419 | 19,85 | 112 952 | 100 |
| LOIRE-ATLANTIQUE | 13 155 | 11,17 | 63 031 | 53,52 | 1 096 | 0,93 | 40 491 | 34,38 | 117 773 | 100 |
| MORBIHAN | 21 708 | 11,66 | 134 683 | 72,37 | 624 | 0,34 | 29 086 | 15,63 | 186 101 | 100 |
| BRETAGNE | 81 494 | 11,14 | 495 847 | 67,76 | 5 308 | 0,73 | 149 137 | 20,38 | 731 786 | 100 |

Producteur : Ministère chargé de l'Agriculture (AGRESTE).
Source : Enquête "Utilisation du territoire TERUTI – LUCAS".
L'occupation naturelle des sols source TERUTI-LUCAS 2018

Potentiel du linéaire bocager en Bretagne

| | km | tMS |
|-----------------|----------------|----------------|
| 22 | 32 810 | 69 282 |
| 29 | 31 360 | 72 625 |
| 35 | 27 700 | 61 590 |
| 44 | 39 000 | 80 052 |
| 56 | 22 260 | 58 562 |
| Bretagne | 153 130 | 339 051 |

Récolte potentielle en tMS/km² par EPCI

tonnes de matière sèche par kilomètre carré

| | |
|-----|-----------------|
| (8) | 13,026 à 14,126 |
| (8) | 11,945 à 12,982 |
| (9) | 11,227 à 11,878 |
| (8) | 10,338 à 11,098 |
| (8) | 9,936 à 10,278 |
| (9) | 8,792 à 9,835 |
| (8) | 8,318 à 8,777 |
| (8) | 7,512 à 8,186 |
| (9) | 4,664 à 7,214 |

Sources :
<https://bretagne-environnement.fr/gisement-bocager-bois-energie-bretagne-datavisualisation>
https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/33050/228181/file/plaquette_haies_dctm44_2016jun_vf.pdf
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/superficie>
https://geo-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2019/04/CC_de_Nozay.pdf (exemple)



Réalisation
Gwenael HENRY
22/03/2022

Cette carte met en valeur la densité de la récolte potentielle sur les haies bocagères dans 75 EPCI de Bretagne (2021). Cette densité est étagée entre 4,664 et 14,126 tMS/km². Les longueurs de haies et les tonnages potentiels annuels sont donnés par département.

Nous pouvons noter que le rendement moyen de la transformation de la biomasse sèche en combustibles solides est de 72 % et de 56 % en carburants.

TABLEAU 13 - Répartition des surfaces boisées en 2050 (en hectares)

| | Lande (L) | Foret (F) | Peupler. (P) | Bosquet Haies (H) | Terres Agr. Marg. (TAM)* | Plantations énergétiques ou exploitation |
|--|----------------|-----------------|-----------------|-------------------------|--------------------------------|--|
| Surfaces prévues | 70 000 | 325 000 | 3 300 | 140 000 | | 289 000 |
| Solde des transformations (2050 / 2018) | -10 000 | -170 000 | -2 000 | -10 000 | -97 000 | 10 000 (H) 172 000 (F) (P) 107 000 (L) (TAM)* |

*TAM terres agricoles marginales

En ce qui concerne les futaies et les taillis, seuls les déchets d'élagage et de scierie sont destinés à des fins énergétiques (les grumes fournissant le bois d'œuvre et d'industrie).

Production de la filière forêt, forêt linéaire, landes et plantations énergétiques (TTFR) :
nota : pour les plantations énergétiques, on ne retiendra que le tiers de la surface prévue, soit 96 000 ha, afin de ne récolter qu'une année sur trois.

| | 2019 | 2050 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Gisement futaies BE+ | 0,065 MTEP | 0,098 MTEP |
| Bois fin de vie & connexes. | 0,056 MTEP | 0,084 MTEP |
| Forêt linéaire | 0,148 MTEP | 0,167 MTEP |
| Déchets de scierie | 0,078 MTEP | 0,118 MTEP |
| Plantations énergétiques... | | 0,480 MTEP |
| Chaleur récupérée | | 0,084 MTEP |



DATA

Energie bois : 0,871 MTEP

b2 • Production énergétique des terres agricoles :

Il ne s'agit pas ici de proposer un projet d'orientation du secteur agricole et agro-alimentaire en Bretagne à l'horizon 2050. Ce thème mériterait à lui seul une étude dédiée. Le but de ce paragraphe est d'évaluer l'emprise de SAU nécessaire à une production énergétique agricole autosuffisante en fixant quelques paramètres simples.

Il appartiendra à la profession, si elle le souhaite, de s'emparer de ces modestes propositions pour les critiquer et les améliorer. L'autonomie énergétique de l'agriculture bretonne est un enjeu vital pour l'ensemble de la population en Bretagne et ailleurs.

nota : pour accéder aux détails des calculs (fastidieux) des pages suivantes, il faudra télécharger un tableau open office dont le lien sera fourni en annexe. Les liens vers les sources sont également insérés dans ce tableur (SAANR – AGRESTE & divers).

Répartition de la SAU en Bretagne

Nous avons tenu compte des objectifs prioritaires : alimentation de la population bretonne et assurance d'un certain niveau d'exportation de produits alimentaires.

Les modifications que nous nous proposons d'apporter à l'agriculture bretonne peuvent se résumer ainsi :

- L'agriculture restera axée sur la production de protéines animales et végétales
- Le cheptel sera entièrement nourri par la production régionale

Une partie des surfaces fourragères sera convertie en cultures énergétiques et industrielles. Il conviendra donc soit de limiter le niveau d'exportation de protéines animales, soit de généraliser un régime alimentaire moins carné.

Nous envisageons un régime moyen de 2700 calories par jour et par habitant, incluant 90 grammes de protéines, dont 50 % d'origine animale.

Si la Bretagne souhaite exporter l'équivalent de la consommation de sa population en **protéines animales** ; l'agriculture bretonne devra en fournir **1,866 x 10⁵ tonnes** au tournant de l'année 2050 (contre 5,570 x 10⁵ tonnes actuellement) rien que pour l'alimentation humaine (rappel : dont seulement 50 % pour l'alimentation des bretons).

La question se pose donc de savoir si la Bretagne doit continuer de s'efforcer à produire près de 6 fois la quantité des protéines animales nécessaires à sa population en 2050 ou si elle devra se contenter de 34 % de sa production actuelle qui lui permettrait tout de même d'exporter encore l'équivalent de sa consommation en 2050 ? De la réponse à cette question dépendra l'usage fait des terres agricoles (préparation, intrants, épandages), l'énergie consommée dans la production et les transports mais aussi la disponibilité des déchets pour produire de l'énergie ...etc. Le risque, si la situation n'est pas anticipée, c'est de devoir subir la réalité énergétique du moment qui provoquera une désorganisation totale de la chaîne de production.

La ventilation des **protéines d'origine animale** destinés aux humains s'établirait ainsi :

| | |
|----------------|---|
| Œufs | 0,132 x 10 ⁵ tonnes |
| Lait | 1,214 x 10 ⁵ tonnes |
| Viande de bœuf | 0,221 x 10 ⁵ tonnes |
| Viande de porc | 0,221 x 10 ⁵ tonnes |
| Poulet | 0,077 x 10 ⁵ tonnes |
| Total | 1,866 x 10⁵ tonnes = 186 555 tonnes |



DATA

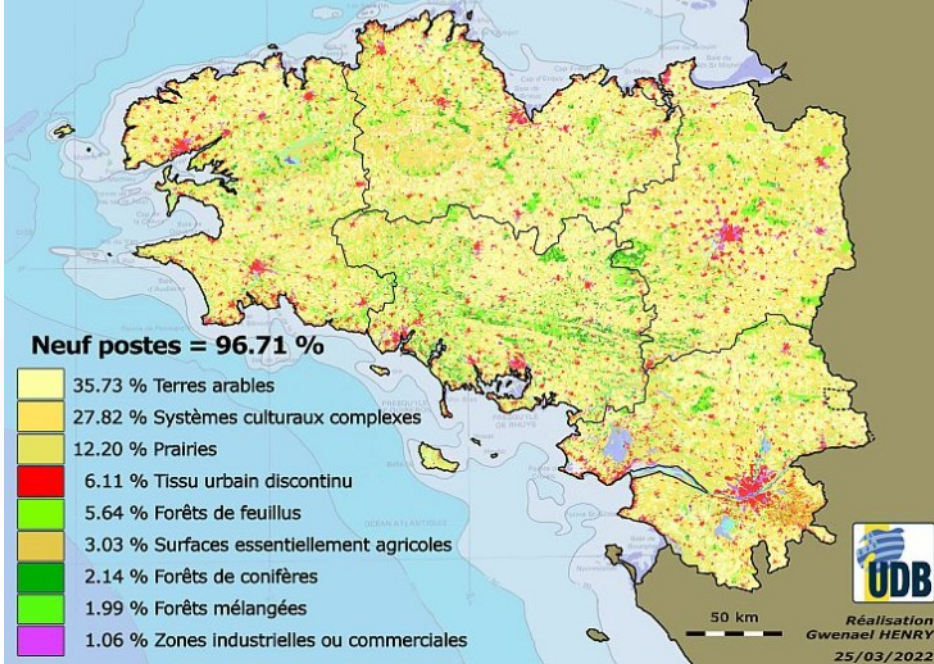
Les surfaces nécessaires à la production d'aliments se répartiraient donc entre :

| | |
|--|-------------------|
| cultures fourragères | 1,456 millions ha |
| cultures pour l'alimentation humaine | 0,808 millions ha |
| soit au total | 2,264 millions ha |

La fonction essentielle de production alimentaire étant assurée, il ne demeurerait donc que 464 000 hectares (20,05%) de SAU disponibles pour d'éventuelles cultures énergétiques.

Inventaire biophysique Corine land cover 2018

Cartographie des unités homogènes
d'occupation des sols d'une surface
minimale de 25 ha selon 44 postes



Légende : CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes. Cet inventaire est produit par interprétation visuelle d'images satellite. L'échelle de production est le 1/100 000. CLC permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. Cette base de données a été initiée en 1985. En Bretagne, on ne rencontre que 34 postes sur les 44 que compte la nomenclature et les 9 premiers englobent 96,71 % du territoire.

b21 • Production de carburant dédié à la motorisation de l'agriculture :

Selon un article paru dans l'hebdomadaire Paysan Breton en 2015, les consommations d'énergie directe (fioul, électricité, gaz, bois) de l'agriculture bretonne se répartissent entre les bâtiments d'élevage (39 %), les serres (33 %) et les **cultures (28 %)**.

Avant tout il est important d'insister sur le point suivant : à moins de passer au travail humain à 100 %, il ne reste que le travail animal ou le travail mécanique pour réaliser les tâches agricoles.

Le regain pour la traction animale.

La traction animale connaît certes un timide engouement depuis une vingtaine d'années pour autant est il possible d'envisager un retour généralisé à cette pratique ?

Il faut garder à l'esprit qu'un cheval, pour réaliser un travail, doit être nourri correctement et qu'il faut donc réserver une part de la SAU pour produire son alimentation. En gros, un cheval de trait de 900 kg qui pourra travailler 7 h dans sa journée de travail de 9h devra pouvoir compter chaque jour sur 6,4 d'UFC pour son entretien plus 3 à 4 UFC pour sa production. (unité fourragère chevaline = 1 kg d'orge à 2250 cal d'énergie nette).

On considérera qu'un cheval peut se contenter d'herbe fraîche, de foin et d'avoine ou de tourteaux de tournesol ou de lin (mais pas de colza parce qu'ils n'aiment pas trop ça) plus quelques friandises occasionnellement, pommes, poires, carottes et ajoncs broyés.

Mais pour lui fournir sa ration, il faudra mobiliser environ 1 ha de SAU à l'année.

Une étude estimait encore le nombre de chevaux de trait dans l'hexagone à 1 700 000 en 1959 soit 119 000 en Bretagne au prorata de la SAU (et il y avait déjà des tracteurs). En général, il fallait plutôt un cheval pour chaque tranche de 8 ha d'une exploitation dont l'un était utilisé pour la subsistance du cheval, soit 12,5 % de la surface cultivable.

Aujourd'hui il faudrait donc 327 000 chevaux et au moins 150 000 conducteurs (il n'y avait déjà plus que 72 000 emplois agricole en 2018), mais aussi réserver 327 000 ha pour l'alimentation des chevaux exploitant les 26 183 km² de SAU en Bretagne. Or en 2018, il ne restait qu'environ 5 000 chevaux de traits bretons, dont 495 étalons (reproducteurs) et l'on n'a compté que 2 350 poulinaages annuels en moyenne entre 2015 et 2018. Dans ces conditions, difficile et surtout chronophage (plusieurs demi-siècles) de reconstituer un cheptel équin suffisant pour réaliser le travail agricole estimé.

Reste donc le travail mécanisé avec un tracteur.

Il faut aujourd'hui environ 100 litres de carburant par hectare et par an pour travailler la terre (dans les conditions techniques actuelles caractérisées par une sur motorisation à l'hectare, car il est gratifiant de posséder un tracteur plus gros que celui de son voisin, même si ce n'est pas forcément très utile).

Alors quand le gasoil viendra à se faire rare et cher, il faudra envisager de tourner à l'huile végétale. Un hectare de colza par exemple, avec un rendement moyen de 30 qx/ha permet de produire 2000 kg de tourteaux et 1000 kg d'huile par pressage mécanique uniquement (sans recours à la chimie), soit 1090 litres d'huile par tonne.

Ainsi pour une exploitation de 48 ha (4 800 litres / an), il faudra réserver 4,4 ha de culture de colza soit 9,2 % de la SAU pour disposer du carburant nécessaire à cultiver la terre, là ou il faudrait 6 ha pour des chevaux.

Enfin ces 4,4 ha permettraient de produire, en même temps, 8,8 tonnes de tourteaux de colza, riches en protéines, destinés à l'alimentation du bétail (bovins et porcins) là ou les chevaux rendraient uniquement du crottin en quantité variable.

Le passage à l'agro-carburant (et non pas au bio-carburant) est au moins une solution technique réalisable rapidement pour continuer à disposer d'une production agricole auto-suffisante en Bretagne et pour l'export des surplus. Et il sera plus rapide et aisé de convertir le parc de tracteurs du diesel à l'huile que d'augmenter le cheptel équin.